

Projet de loi 124
Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

La réforme des services de garde

La mission éducative des CPE
En péril

Mémoire adressé au :

Secrétariat des commissions/affaires sociales
a/s Madame Denise Lamontagne
édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaire, 3eime étage
Québec (Québec)

Réalisé par :
Mon du CPE : CPE Les Joyeux Apprentis
Mon : Carole Demers
Adresse :

Téléphone :

21 novembre 05

Une éducatrice très inquiète

A qui de droit,

Ce mémoire est pour faire part de mes inquiétudes face à une tel loi (projet de loi 124 : loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance) qui remplacera la présente loi.

En tout début ou sera la qualité de soin donnés aux enfants si tout ses changements on lieux.
Heures de garde prolongés, jusqu'à 48 heures, soir, nuit (les enfants seront réveillés en pleines nuit). J'ai peur qu'avec une tel loi il y est place aux abus de la part de certains parents, comment les vérifications seront-elles faites?

Les CPE vont-ils devenir des stationnements pour enfants?

Avec ses longues périodes de garde, il va y avoir plus d'un quart de travail, donc plusieurs personnes avec les quels les enfants devront essayer d'avoir un lien d'attachement.

Le gouvernement nous dit qu'il na pas d'argent, mais tout ses changements va couter de l'argent supplémentaire pour réorganiser les services de garde, pour recevoir les enfants le soir, le souper et les dodos. J'y pense les soins d'hygiènes des enfants et les locaux et j'en passe. Il y a eu déjà des coupures de subvention et d'autre sont à venir comment pourront-ils faire tout ses changements des miracles peut-être !

L'augmentation des ratios n'est pas défini sera t-elle à la hausse, de combien?
La possibilité de recevoir les enfants du scolaire, que feront les plus grands avec nos tout petits, nous ne sommes pas des gardiennes ou des monitrices (sans rabaisser celle-ci)

Oui cette loi va donner beaucoup de flexibilité pour les parents,
mais les enfants eux ???

Pour le coût des services certain seront favorisés, peut-être plus équitable selon le revenu.
Bon points, c'est que les places ne seront pas réserver pour les enfants non présent ce qui coûtent cher. Plus besoin de s'inscrire dans plusieurs CPE pour espérer avoir une place our leurs enfants, Les responsable de services en milieu familial peuvent se retrouver plus isolés, avec ses grands bureaux, moins personnalisés, vont-elles retourner au noir? moins de troubles plus de liberté.

Mes recommandations :

La loi n'est pas expliquer assez clairement. Définir les ratios plus concrètement pour assuré une services de qualité. Quelles moyens seront utilisés pour les vérifications afin d'éviter l'abus de certain parents en se qui concerne le nombre d'heures présent de leurs enfants au service de garde.

Garder le terme de CPE strictement aux CPE à but non lucratif.

En conclusion, je demande un rejet du projet de la loi 124 tout en maintenant et améliorant les condition actuelles.